



ENQUETE PUBLIQUE

PERMIS D'ENVIRONNEMENT de CLASSE 2

(réf. PE/2018/0008 cb – Mme Vinciane MINTEN)

En vertu de la législation relative aux établissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, l'Administration communale porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique relative à la demande de **permis d'environnement de classe 2** de **Madame Vinciane MINTEN**, domiciliée rue de la Principauté 13 à 5377 SOMME-LEUZE, est ouverte.

Elle concerne une demande de **réalisation d'un forage géothermique destiné à l'exploitation d'une pompe à chaleur pour le chauffage d'une habitation unifamiliale.**

Le bien concerné est situé **rue du Bois Brûlé 9** cadastré sous Grez-Doiceau 5^{ème} division, section B, parcelle 167 B.

Date d'affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites doivent être adressées au
24/01/2019	30/01/2019, à 09h00	Service Environnement- (guichet n°6) Rue du Pont au Lin 2 Le 13/02/2019 à 12h00	Collège communal de et à 1390 Grez-Doiceau

Le dossier peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête, chaque jour ouvrable (sauf les jeudis) y compris les samedis 01/02/2019 et 08/02/2019, de 09h00 à 12h00.

Lorsque la consultation a lieu un samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous préalablement et au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service environnement : Madame C. Bouxain (☎ 010/84.83.55) ou toute autre personne du service.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- de l'Administration communale de Grez-Doiceau : Mme Bouxain, éco-conseillère ☎ 010.84.83.55
- du Fonctionnaire technique compétent, au SPW - DGARNE – DPA (Charleroi) ☎ 071.65.47.60
- de la demandeuse : Mme Vinciane MINTEN - ☎ 0473 94 91 41

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par la conseillère en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet, lors de la séance de clôture qui se tiendra le dernier jour de l'enquête entre 11h30 et 12h, au guichet de l'environnement.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la présente demande est le Collège communal de Grez-Doiceau.

Fait à Grez-Doiceau, le 23 janvier 2019.

Le Directeur général,

Y. STORMME



Le Bourgmestre,

A. CLABOTS

Affichage du 24/01/2019 au 13/02/2019 inclus